# CRÊCHES & VOUS

JANVIER 2021 - N° 79

# NOS MEILLEURS VOEUX EN CETTE NOUVELLE ANNÉE !

# ÉDITO

**CHÈRES CRÊCHOISES,**
**CHERS CRÊCHOIS**,

Aujourd'hui nous subissons tous cette pandémie qui nous impacte inévitablement dans nos vies personnelles. Même si nous ne mesurons pas encore totalement l'ampleur de ce choc sanitaire et des conséquences économiques à venir, nous avons envie de tourner la page et de nous projeter vers l'avenir.

C'est ainsi que le Conseil Municipal travaille sur de nombreux sujets. Ils vous sont présentés dans ce bulletin par les responsables des différentes commissions, l'objectif principal demeurant l'amélioration du cadre de vie. L'implication de ses membres à l'égard de votre commune témoigne d'une même volonté de servir. Nous relèverons ensemble les défis qui nous attendent.

Je profite de cet éditorial pour remercier l'ensemble du personnel communal, maillon essentiel entre le service public et nos concitoyens.

Alors que nous vivons un épisode inédit de notre histoire, nous avons aussi eu de beaux exemples de solidarité au cours de cette année. Un grand merci aux bénévoles qui ont fabriqué des masques ou encore sont intervenus à la Cité Fleurie et à tous ceux qui ont su rendre service à la population crêchoise.

Dans notre commune, le tissu associatif est riche, dense et dynamique, c'est grâce à l'implication de nombreux bénévoles qui se donnent sans compter pour faire vivre nos associations. Malheureusement, dans ce contexte sanitaire, ils ont dû renoncer à leurs évènements habituels. Nous maintiendrons bien entendu nos aides pour les soutenir (subventions, aides indirectes, mise à disposition des salles et de matériel).

L'équipe municipale et moi-même avons aussi, à regret, annulé diverses manifestations très prisées comme la cérémonie des vœux ou le repas des Aînés. Nous avons aussi été contraints de réduire au strict minimum les commémorations.

Nous nous devons également d'avoir une pensée pour les crêchois qui nous ont quittés, sans oublier ceux qui sont dans la détresse pour cause de santé ou qui ont perdu un être cher. Qu'ils soient assurés de notre sympathie.

Il me reste à souhaiter la bienvenue à ceux qui ont choisi de venir habiter dans notre commune, ceux qui se sont installés en 2020 et ceux dont la maison est en construction.

En ce début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé.

Que 2021 soit pour toutes et tous une année porteuse d'espoir.

**Le maire,**
**Roger THEVENOT**

# EMBELLISSEMENT

**CET ÉTÉ, LA COMMISSION EMBELLISSEMENT A SILLONNÉ LES RUES DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU CONCOURS DES MAISONS, BALCONS ET COMMERCES FLEURIS.**

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, la remise des prix n'a pas pu avoir lieu. Toutefois, soyez rassurés, la cérémonie se déroulera dans les semaines à venir en espérant que ce virus nous donne un peu de répit !

# SPORT

**LES ABORDS DU STADE DE FOOT ONT ÉTÉ AMÉNAGÉS :**

- Un filet a été posé à proximité du terrain d'honneur, côté rue du Stade afin de sécuriser usagers, voitures et ramasseurs de balles (pour les ballons passés à l'extérieur du stade) ;
- Le cheminement a été éclairé depuis l'angle de la salle de sport, jusqu'à la sortie de la passerelle située sous le pont côté Champ du Moulin, pour obliger tout le monde (enfants, éducateurs et adultes) à passer le long de l'Arlois (cet éclairage à LED sera déclenché par détection de présence sur une périodicité de 15 minutes et sera géré par une horloge électronique de 17h à 22h) ;
- Un grillage a également été posé côté Champ du Moulin sur la partie la plus étroite pour sécuriser la sortie.

# ÉCLAIRAGE PUBLIC

**EN 2018, LA COMMUNE A ADHÉRÉ AU SYDESL POUR LUI CONFIER LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LE TÉLÉPHONE.**

Crêches compte 600 points d'éclairage public et il est important d'investir afin de diminuer le coût de fonctionnement. Dans un premier temps, toutes les armoires pour l'éclairage public ont été changées ou restaurées.

En 2019, le renouvellement des candélabres et des supports vétustes (environ 50 points lumineux) a déjà commencé : rue de l'Arlois, les Burnays (côté rue des Plançons), le parc du Coteau, l'impasse de la Rouillière et la Bergerie.

Lors des travaux de la rue de la Brançionne et de la Cité Fleurie, l'éclairage a également été refait.

Les prochains investissements (100 000 €) concerneront le parking du Square des Vignes route des Vignobles (pour un montant de 15 000 €) puis : route des Bergers, route de Savys, rue des Chintres, le Vert Coteau, les Bourdonnières, l'ensemble de Dracé (hors Chapiller et la D 906).

Ces investissements sont réalisés après proposition du SYDESL en fonction de la vétusté des installations, croisée avec les points desservis à partir des armoires et en fonction du budget. Pour les autres secteurs, ne soyez pas impatients, nous continuerons le renouvellement en 2021 et 2022 !

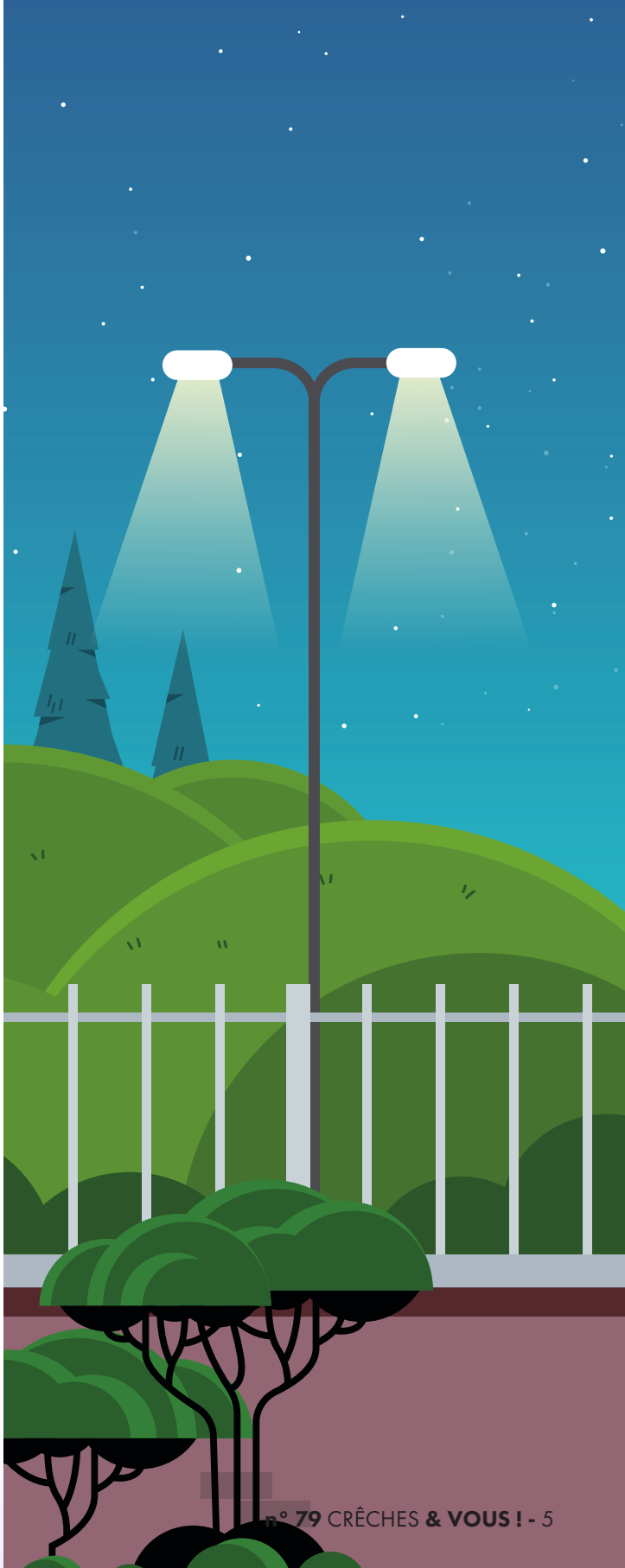

# URBANISME

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel date de 2009. Celui-ci est actuellement en cours de révision de même que certains points du règlement d'urbanisme.**

Une réunion publique suivie d'une enquête publique auront lieu dans les mois à venir à propos du futur PLU. Vous serez informés des dates retenues pour ces réunions.

Le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU est le document charnière qui fixe les orientations de développement pour les 10 ans à venir. Il traduit le projet de la commune, mais il est aussi très contraint par les réglementations dites « supra communales » (lois nationales d'urbanisme, STRADDET : plan régional, PLH : plan agglomération MBA notamment).

Le règlement communal du PLU fixe les dispositions applicables aux différentes zones. Il détermine l'implantation des constructions, les caractéristiques des façades, toitures, clôtures, le stationnement, les réseaux, l'environnement, les dessertes ...

## CONCERNANT LES TRAVAUX, QUELQUES EXEMPLES ET CONSEILS PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT ACTUEL

Déclaration préalable (DP) CERFA : 13703*07

**Tout changement d'aspect visuel extérieur est soumis à déclaration préalable (ex : changement de menuiseries, modification ouverture, ravalement de façade, pose d'une pergola, réfection de toiture, clôture, piscine, abri de jardin, panneaux photovoltaïques en dessous d'une certaine surface etc).**

La DP permet également de réaliser des travaux sur une maison individuelle (modification annexe, aménagement sous-sol, extension, création d'ouverture), de construire une annexe à son habitation (ex : garage, véranda...) dans des surfaces limitées.

Les murs de clôtures sur les fronts de rue ne peuvent excéder 1,60 mètre ou 1,80 mètre selon la zone. Ils peuvent atteindre 2 mètres entre voisins et il en est de même pour les haies qui doivent être entretenues et ne pas déborder sur les domaines public et privé.

## CES MURS DOIVENT ÊTRE TRAITÉS DANS LE MÊME ESPRIT QUE LE BÂTIMENT PRINCIPAL ET NE PAS RESTER À L'ÉTAT BRUT.

**Les clôtures doivent être réalisées à l'aide d'un mur enduit ou taloché dans la continuité de l'existant ou d'un muret de 60 cm minimum surmonté d'un grillage ou de panneaux rigides, ou d'un grillage couvert par une haie**.

Les constructions peuvent s'implanter en limite séparative ou à 3 mètres minimum. Cette distance est de 5 mètres en limite du domaine public.

Rappel sur la servitude de droit d'échelle : elle permet de passer chez le voisin (avec son assentiment bien sûr) pour entretenir la végétation et effectuer des travaux divers. Les lieux doivent être remis dans l'état initial après exécution des tâches.

Permis de construire CERFA : 13406*07

Le permis de construire pour maison individuelle permet d'agrandir ou de construire une maison individuelle ou ses annexes ou de réaliser des travaux de démolition pour reconstruction.

Si la surface créée ou l'ensemble de l'habitation dépasse 150 m² le recours à un architecte est obligatoire.

Permis de démolition CERFA : 13405*06

Ce permis permet de démolir une construction partiellement ou totalement sans réalisation d'une autre construction.

Les documents cités s'adressent aux particuliers, auxquels s'ajoutent des documents spécifiques pour les professionnels et pour les projets d'intérêt public.

## LA LISTE DES EXEMPLES CITÉS POUR UNE DÉCLARATION PRÉALABLE OU UN PERMIS DE CONSTRUIRE N'EST PAS EXHAUSTIVE. IL EST IMPÉRATIF DE SE RENSEIGNER EN MAIRIE.

**Le PLU et le règlement d'urbanisme sont disponibles sur le site internet de la commune :**

creches-sur-saone.com puis Vos démarches/Urbanisme/PLU et sur la borne KINETI placée devant la Mairie. Ils sont consultables en Mairie.

**Pour tout projet, il est vivement conseillé de prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la Mairie les : Mardis, Mercredis et Jeudis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,** ceci afin de vous mettre en conformité avec le règlement et être dans la légalité, y compris avec l'administration fiscale pour le calcul des taxes habitation et foncières.

De plus, les non déclarations et les non conformités peuvent être pénalisantes lors d'une division ou d'une vente du bien, au moment de l'estimation ou de la rédaction d'un acte notarié.

Le service urbanisme vous indique les documents et les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

## TRAITEMENT DES DOSSIERS :

**Le dépôt des dossiers se fait OBLIGATOIREMENT et UNIQUEMENT en Mairie**

Le service urbanisme de la Mairie vérifie l'ensemble des pièces avant envoi à MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération) au Service ADS (Autorisation du Droit du Sol) pour instruction (service qui peut demander des pièces et des informations complémentaires).

Les arrêtés d'accord ou de refus en retour d'instruction sont délivrés par le Maire.

Il est interdit de commencer les travaux avant le retour du service instructeur et de l'arrêté signé du Maire.

Vous disposez d'un délai de trois ans pour effectuer les travaux. Après ce délai, l'autorisation est caduque.

Les travaux réalisés doivent être identiques à la déclaration, sans quoi la conformité ne sera pas délivrée par le Maire. Un contrôle est effectué par le policier municipal, assermenté pour se rendre sur place, après le dépôt de la DACT (Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) en Mairie par le souscripteur.

Tous travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme, tout manquement et toute illégalité constituent une infraction au Code de l'Urbanisme et sont sanctionnables.

# SÉCURITÉ : **LA SIRÈNE DE LA MAIRIE**

**On ne l'entend plus !!! Et pourquoi ?** Elle était déclenchée par les Pompiers de Crêches le 1er dimanche de chaque mois, lors de la manœuvre mensuelle à la Caserne des Pompiers. Dorénavant, le TOOÛÛUT de la sirène sera à nouveau entendu le 1er mercredi de chaque mois à 12h.

L'alerte est diffusée par le SAIP (Système d'Alerte et Information des Populations) pour alerter les habitants de la venue d'un problème grave avec sirène, médias, application mobile, panneaux à messages variables...

## CONDUITE A TENIR

**Au déclenchement de l'alerte :**

(sauf le 1er mercredi de chaque mois à 12h c'est un essai « signal test mensuel »)

- Rejoindre, sans délai, son habitation ou un bâtiment pour se mettre à l'abri ;
- S'informer sur France Bleu, France Info, radios locales, France Télévisions, les sites et comptes des réseaux sociaux du Gouvernement, du ministère de l'intérieur et des Préfectures, sur le site de la commune de Crêches ou le panneau pocket via l'application de votre téléphone portable ;
- Respecter les consignes des autorités, tels que M. le Maire, l'Adjoint à la Sécurité, M. le 1er Adjoint, les Adjoints et Conseillers Municipaux, le Policier Municipal, la Gendarmerie, les Pompiers. Et en fonction du type de risque, il peut être demandé de se confiner ou d'évacuer... ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale aux : 18-15-17-112 ;
- Rester calme, et attendre les informations qui seront diffusées...

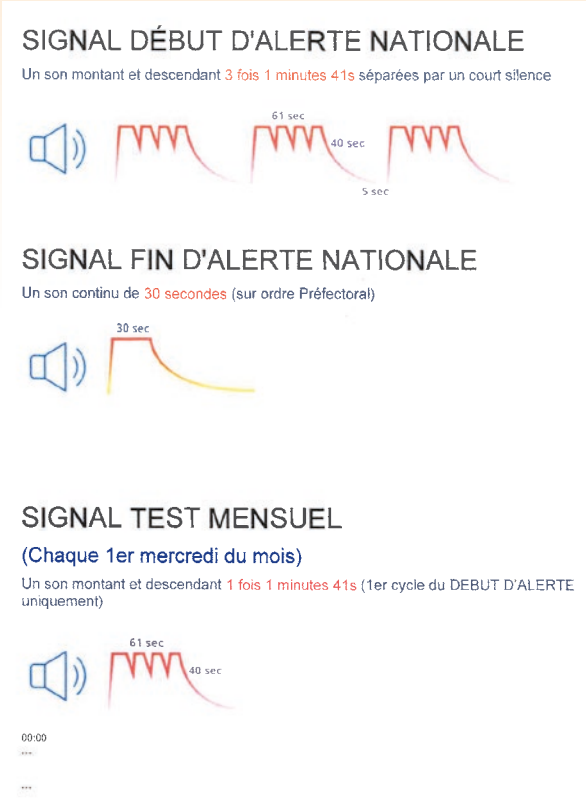

# MASQUES

**BON NOMBRE DE POUBELLES SONT RÉPARTIES SUR TOUTE LA COMMUNE, ALORS S'IL VOUS PLAÎT, NE JETEZ PLUS VOS MASQUES, MOUCHOIRS... SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Toutes ces infractions sont verbalisables et le seront. **Avec un peu de bonne volonté, il serait facile de rendre notre commune encore plus agréable.** Nous comptons sur votre civisme et votre implication pour le bien vivre ensemble.

# ÉLAGAGE

**L'ÉLAGAGE DES ARBRES OU ARBUSTES QUI EMPIÈTENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DOIT ÊTRE RÉALISÉ PAR LES PROPRIÉTAIRES.**

Des injonctions à intervenir seront faites par la Mairie si l'élagage n'est pas fait.

**Si ce dernier n'est pas réalisé dans les délais impartis, la Mairie commandera, par arrêté municipal, les travaux à une entreprise et la facturation sera adressée au propriétaire.**

Article R161-24 du Code Rural - Articles L2122-31 et L2113-15 du code général des collectivités territoriales.

(Les pouvoirs de police du Maire l'obligeant à prévenir tout risque d'accident ou d'incident sur la commune).

# FEUX

Nous disposons **d'une déchetterie, de nombreux PAV** (points d'apport volontaire) et nous constatons que certains s'obstinent à faire brûler leurs déchets.

**LE FEU EST INTERDIT SUR LA COMMUNE.**

# ANIMAUX

Nous vous rappelons que **les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés lors des promenades**. De plus, vous avez obligation de ramasser leurs déjections.

# ENGINS BRUYANTS

Il est toujours **interdit d'utiliser des engins bruyants les dimanches et jours fériés**. De même qu'il est interdit de « trafiquer » les échappements des motos et scooters.

# ASSOCIATIONS CRÊCHOISES

## Nos présidents d'associations

| | | |
|---|---|---|
| CIE DES SAPEURS POMPIERS | Frédéric Genet | 09 52 59 92 80 |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | Patrice Fortune | 06 74 68 30 65 |
| A.D.M.R. | Monique Andrée Debarnot<br>Danielle Gauthier | 03 85 36 50 63 |
| DONNEURS DE SANG | Denise Humbert | 03 85 37 14 83 |
| ASSOCIATION DU SOU DES ECOLES | Nicolas Berthon | |
| GARDERIE PÉRISCOLAIRE | David Guichardet | |
| NOUNOUS ET CIE | Audrey Sériné | 03 85 37 49 85 |
| RESTAURANT SCOLAIRE | Joan Fortune | 03 85 37 47 27 |
| FOYER RURAL | Olivier Pontarlier | 06 22 90 41 41 |
| BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE | Agnès Chambe | 03 85 37 11 86 |
| MÉMOIRE, HISTOIRE DE CRÊCHES | Bruno Chambe | 06 22 36 75 14 |
| AMICALE PERSONNEL COMMUNAL CRÊCHOIS | Sylvie Bessard | 06 86 43 92 83 |
| UN PROJET POUR CRÊCHES | Jean Juillard-Pinsard<br>Catherine Deshotel | |
| CLUB AMITIÉ LOISIRS | Mauricette Dumoulin | 03 85 35 55 82 |
| AU BAL DES TEMPS | Sylviane Guerin | 03 85 37 46 49 |
| F.N.A.C.A. | Noël Briday | 03 85 37 13 40 |
| QUE LA ROUE TOURNE | Roger Dailler | 06 81 65 68 17 |
| ÉCOLE DE SELF-DÉFENSE | Josiane Debourdeau | 06 18 78 16 07 |
| LA PÉTANQUE AMICALE CRÊCHOISE | Maurice Desroches | |
| AINSI DANSE | Julie Lacharme | |

| | | |
|---|---|---|
| HARMONIE | Thierry Dubuis<br>Cécile Platel | 06 51 23 95 36 |
| LES AMIS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE | Sylviane Guerin | 03 85 37 46 49 |
| ASSOCIATION CRÊCHES ANIMATIONS | Robert Chaillet | 03 85 37 19 13 |
| INTERCLASSE EN 1 | Sylvie Bessard | 06 86 43 92 83 |
| SYNDICAT DIGUES DE LA GOUTTE | Jean-Pierre Lutaud | 03 85 36 53 81 |
| SOCIÉTÉ DE CHASSE ST HUBERT | William Bernard | 03 85 36 52 99 |
| SOCIÉTÉ DE PÊCHE L'ARLOISE | Baptiste Nectoux | 03 58 19 11 07 |
| AMICALE BOULE CRÊCHOISE | Robert Guillard | 06 76 20 01 24 |
| COMITÉ CYCLISTE CRÊCHOIS | Bernard Bazin<br>Henri Aupoil | 03 85 36 51 19 |
| TENNIS CLUB CRÊCHES / CHAINTRÉ | Xavier Condemine | 06 59 62 12 71 |
| LE BADMINTON CRÊCHOIS | Benjamin Drouin | 06 99 48 46 32 |
| J.S.C. | Bruno Poizat | |
| UNION WAKE 7.1 | Thomas Ribeiro | |
| COMITÉ PÉDESTRE CRÊCHOIS | Georges Lutaud | 03 85 37 42 03 |
| TEAM CHICANE CRÊCHOIS | Alain Cros | 03 85 37 48 46 |
| VESPA CLUB DU VAL DE SAÔNE | Christiane Platel | 03 85 37 45 40 |
| LES AMIS DU CHÂTEAU D'ESTOURS | Roger Dailler | |
| SSIAD | Nicolas Jean Claude | 03 85 37 46 31 |
| CRILO FRANCE | Jean Marie Barbier | 06 13 82 35 51 |

# ADMR : **LE PORTAGE DES REPAS**

**L'ADMR de CRÊCHES SUR SAÔNE** propose des services d'aide à la personne dans 11 communes environnantes :
Crêches-sur-Saône ; Varennes les Mâcon ; Loché ; Vinzelles ; Chaintré ; Chânes ; Leynes ; Chasselas ; Pruzilly ; Saint-Vérand; Saint-Amour.
Les habitants des communes concernées peuvent recourir aux services de l'Association ADMR pour une aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées, aides aux familles, retour d'hospitalisation, portage de repas afin de faciliter le quotidien).

Le bureau de l'Association est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous. Un répondeur téléphonique est à disposition en dehors de ces horaires pour répondre à des situations d'urgence, d'hospitalisation, de retour de soins, d'arrêts de travail ...

L'Association compte une vingtaine de salariés pour environ 170 bénéficiaires, mais ces chiffres fluctuent en fonction de l'activité et des besoins du public aidé. L'ADMR intervient en fonction des nécessités : une, deux ou trois fois par jour, une ou deux fois par semaine, une fois par quinzaine, selon la demande, du lundi au dimanche.

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration et représentée par un bureau. Plusieurs bénévoles donnent de leur temps pour assurer les permanences, le suivi des dossiers et les visites auprès des bénéficiaires.

Le portage des repas à domicile est apprécié par les bénéficiaires.
L'Association ADMR de Crêches sur Saône loue un véhicule réfrigéré et distribue les repas préparés, les lundis, mercredis et vendredis. Les bénéficiaires choisissent la fréquence ainsi que les menus. Les bénévoles peuvent se déplacer à domicile pour aider les bénéficiaires à faire ce choix.

Les menus (entrée – plat – fromage – dessert) sont complétés par une ½ baguette et un bol de potage.
En 2020, compte-tenu de la situation sanitaire, plusieurs activités n'ont pas eu lieu, alors qu'elles rencontraient un vif succès auprès des membres. Ainsi l'après-midi récréative à destination des personnes aidées n'a pas été organisée et est reportée en 2021.
De même, la journée détente pour les salariés et les bénévoles a dû être annulée.

L'Association ADMR de Crêches sur Saône a cependant maintenu « l'opération choucroute » en proposant à la vente le dernier dimanche du mois d'octobre, une choucroute préparée par un traiteur local. Celle-ci a été distribuée au local de l'Association dans une ambiance conviviale, ou a été livrée à la demande des bénéficiaires.

Comme chaque fin d'année, l'ADMR a proposé un calendrier avant les fêtes et remercie les habitants du secteur pour leur accueil et leur générosité.

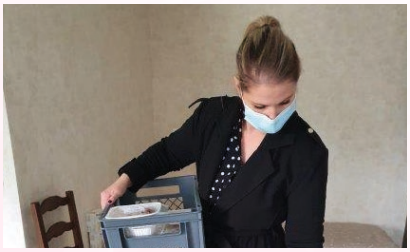

**MAISON DES SERVICES**
**34, ROUTE D'ARCIAT - 71680 CRÊCHES SUR SAÔNE**
**TÉL. : 03 85 36 52 07 COURRIEL : INFO.CRECHES@ADMR.OR**

# SERVICE DE SOINS **INFIRMIERS À DOMICILE**

**Le Service de Soins Infirmiers A Domicile du mâconnais sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône et Loire.**

Le SSIAD intervient sur 28 communes dont Crêches et a une capacité de 39 patients maximum. Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice. Dans le but de contribuer au maintien à domicile, le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques.

La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs, définis par l'Agence Régionale de Santé. Sur prescription médicale et dans la limite des places autorisées, sont ainsi admises en SSIAD :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes (Une priorité sera portée sur les personnes isolées et en GIR 1 ou GIR 2.) ;
- Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.

Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière, afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le Resoval, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, l'école d'infirmiers et d'aides-soignants, l'HAD, la Maison de Santé de Crêches sur Saône ...

**CONTACT POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : AMANDINE LAPALUS - INFIRMIÈRE COORDINATRICE**

**50, RUE DE LA BRANCIONNE 71 680 CRECHES SUR SAONE | TEL : 03.85.37.46.31**

**MAIL : SSIAD.CRECHES@ORANGE.FR**

# DON **DU SANG**

**Bien que la plupart de ses membres soient donneurs ou anciens donneurs de sang, le but de l'Amicale pour le Don du Sang Bénévole du Mâconnais Sud est la promotion du don, la recherche de nouveaux donneurs, leur fidélisation ainsi que l'organisation des collectes dans les diverses communes.** Alors que le rôle de l'Etablissement Français du sang (EFS) et de son équipe médicale est la collecte.

L'Amicale, crée par René CHARVET en 1988, est affiliée à la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles et comporte actuellement 61 adhérent(e)s sous la présidence de Denise HUMBERT.

Au cours de l'année, 9 collectes de sang sont organisées dans les communes de Chânes, Crêches-sur-Saône, La Chapelle de Guinchay, Romanèche-Thorins, Saint Symphorien d'Ancelles, Varennes lès Mâcon. Toute personne de 18 à 70 ans, pesant plus de 50 kilos et en bonne santé pourrait consacrer une heure par an pour sauver 3 vies. Hélas pour les malades, au niveau national, seulement 4% des personnes aptes au don y participent.

Au niveau de l'Amicale, le nombre de donneurs diminue chaque année : 840 en 2017, 704 en 2018, 547 en 2019. En 2021, la première collecte aura lieu à Crêches-sur-Saône le lundi 8 février. Venez nombreux, les malades ont besoin de vous.

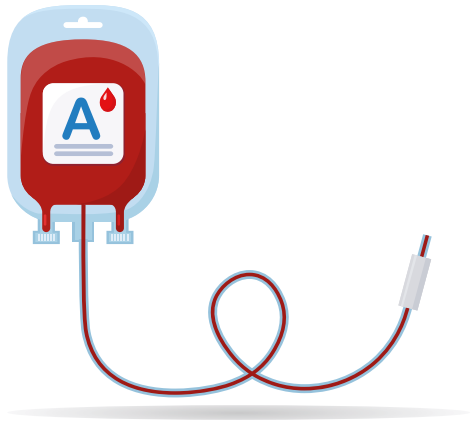

# **JSC** : BIENTÔT 70 ANS D'EXISTENCE !

**LA JEUNESSE SPORTIVE CRÊCHOISE (JSC) APPROCHE TOUT DOUCEMENT DE SA 70ÈME ANNÉE D'EXISTENCE.**

Notre association, ayant pour vocation la pratique du football, est aussi et avant tout un lien familial et social pour notre ville. Elle dénombre plus de 370 licenciés.

La JSC, c'est :

- L'apprentissage du football grâce à un encadrement d'une vingtaine d'éducateurs tous diplômés, permettant d'avoir une des meilleures écoles de foot du département. Pour preuve, nos U13 ont finis 3ème de la MADEWIS CUP (coupe réunissant les meilleurs clubs de l'hexagone) et nos U10 ont finis 2ème de cette même coupe et sont qualifiés pour participer à la finale Nationale qui va réunir, à Bordeaux, les 20 meilleurs clubs de l'hexagone ;
- Le développement du football féminin (60 licenciées) ;
- Un support d'encadrement qui accueille des jeunes en contrats services civiques (2 en 2018 ; 4 en 2019 et 2 en 2020) ;
- Un générateur de la vie locale avec un club partenaire majoritairement Crêchois atteignant presque les 100 unités et qui propose à l'ensemble de ses licenciés les équipements de première nécessité (gourdes individuelles nominatives, masques et équipements sportifs) ;
- Une association qui propose des actions à ses propres partenaires (ventes de leurs produits, promotion de leur activité et entretien du réseau) :
- Un acteur de la vie locale associative avec des manifestations de grandes ampleurs sportives (tournois en salle début Janvier et en extérieur le 8 Mai réunissant à chaque fois plus de 600 joueurs) et non sportives (loto, etc).

L'ensemble du Conseil d'Administration, par la voix de son président, remercie la ville de Crêches pour la mise à disposition des infrastructures nous permettant de pratiquer notre sport et pour son aide financière et matérielle.

# 7ÈME DAN FEKAMT
# POUR NOTRE PROFESSEUR DE JUJITSU

**NOTRE PROFESSEUR A DÉCIDÉ DE SE PRÉSENTER AU PASSAGE DU 7ÈME DAN SELF DÉFENSE JU JITSU.**

Il l'a obtenu avec les félicitations des membres du jury, composé de 4 personnes dont trois **8ème DAN FEKAMT et un 7ème DAN FEKAMT**. A ce niveau, un mémoire est demandé ainsi qu'une évolution technique sur un thème de son choix.

Pour présenter l'évolution technique, il faut au préalable que ce mémoire soit validé par les plus hauts gradés de la fédération. Ce passage se fait en deux parties : la première est technique, la deuxième est un débat argumenté sur le mémoire présenté. Claude présente un mémoire sur son passé sportif, ses connaissances martiales et surtout l'historique de celles-ci. L' épreuve dure 30 minutes, dont 20 minutes d'évolution technique avec un partenaire.

Étant désormais 7ème DAN FEKAMT, il est nommé responsable de la commission nationale fédérale self défense ju jitsu, en plus d'être Expert et membre du comité directeur. Toutes nos félicitations à Claude pour son travail et son investissement aussi au sein de notre école.

Claude Valentin

**En ce qui concerne le club de Crêches, cette saison nous avons fait quelques changements d'horaires et ajouté des cours qui se composent de la façon suivante :**

- Lundi :
  de 18h15 à 19h30 : pour les 7 / 9 ans (entrainement fédéral).
  de 19h30 à 21h30 : Adultes à partir de 14 ans (entrainement fédéral) .
- Mercredi :
  de 18h30 à 20h00 : pour les 10 / 13 ans (entrainement fédéral).
  de 20h00 à 21h30 : Adultes à partir de 16 ans (Défense de rue).

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, au dojo du gymnase de Crêches sur Saône aux horaires des cours ou par téléphone au 06.18.78.16.07. (2 cours d'essais possibles.)

**NOUS VOUS ATTENDONS DANS UN ESPRIT DE CONVIVIALITÉ !**

# LA PRÉSIDENTE ET LES MEMBRES DU CLUB AMITIÉ LOISIRS

## VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR CETTE ANNÉE 2021 !

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :**
**MAURICETTE DUMOULIN : 06 79 67 69 90**
**JOCELYNE VILLERMET : 06 34 32 94 89**

# DU NOUVEAU **À LA CITÉ FLEURIE**

### LES RÉSIDENTS ONT DÉSORMAIS 2 PERSONNES POUR LES CHOUCHOUTER : VALÉRIE RENAUD ET CORINNE BLANCHARD !

Afin de garder le moral des troupes, il a été décidé de maintenir certaines animations (sophrologie, chant, atelier numérique, jeux en bois, jeux de société, gym, mémo gym). Le port du masque est de rigueur, et les sourires aussi.

### AUX RETRAITÉS DE LA CNRACL (CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES) : ÉLECTIONS DE VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**La CNRACL procédera au renouvellement de son Conseil d'administration du 1er au 15 mars 2021**. L'élection de ses membres aura lieu dans la cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

Pour les 2 modalités, le matériel sera adressé par voie postale. **Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription** : via votre espace personnel sur le site internet de la CNRACL ou sur la liste consultable en Mairie avant le 31 janvier 2021.

# LE FOYER **RURAL BOUGE !**

**AFIN D'ÊTRE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE, EN PLUS DE SES ACTIVITÉS HABITUELLES, LE FOYER RURAL A PROPOSÉ DE NOUVELLES INITIATIONS CETTE ANNÉE :**

Des cours d'anglais pour les enfants, du baby-judo, du modern jazz adultes, des cours de pilates, de la méditation.

Nous cherchons également à nous adapter au contexte afin que chacun trouve de la légèreté dans sa vie quotidienne grâce à son activité. C'est pourquoi, nous faisons désormais des cours à distance quand l'activité s'y prête et que les élèves sont équipés.

Des places sont encore disponibles sur certains cours, n'hésitez pas à consulter nos plannings d'activités sur notre page Facebook https://www.facebook.com/foyerruralcreches ou notre site internet https://www.foyer-rural-creches-sur-saone.fr/ et à interroger les responsables d'activités.

**En résumé : le Foyer Rural c'est 495 adhérents de 2 à 83 ans autour de 19 activités.**

Une soirée café-théâtre, un gala de danse, des pièces de théâtre, du judo, de la randonnée, de la marche nordique, du volley, de la guitare, de la peinture, de la gym, du yoga, du stretching, du pilates, du modern' jazz, de la méditation, de l'anglais, du hip hop, du qi gong, de la country, une soirée musicale... **et surtout de la convivialité, du partage et des rencontres amicales au sein de notre belle commune !** N'hésitez pas à nous rejoindre !

# THÉÂTRE

**NOTRE TROUPE ACRECHECŒUR N'A PAS PU VOUS PRÉSENTER EN NOVEMBRE SA NOUVELLE PIÈCE « MENDIANTS D'AMOUR » DE GÉRARD LEVOYER, MISE EN SCÈNE PAR CAROL CHARRIN.**

La représentation de cette pièce drôle et émouvante n'est que repoussée, pour ce début d'année, les dates seront communiquées prochainement.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez joindre **Marie Claire au 06 26 36 06 01** ou **Christiane au 06 73 27 16 36.**

# RANDONNÉE

**CHAQUE JEUDI, DES PARCOURS DE 2 HEURES 30 À 3 HEURES SONT PROPOSÉS AU DÉPART DE CRÊCHES OU SES ENVIRONS, CE QUI PERMET D'APPRÉCIER TOUS LES BEAUX PAYSAGES DE NOTRE RÉGION.**

Par ailleurs, trois fois par an, le Foyer Rural organise une randonnée à la journée, ouverte à tous, dans les collines du Mâconnais, du Brionnais ou du Beaujolais, voire même à la montagne. Chacune de ces sorties est l'occasion de passer une bonne journée dans une ambiance détendue. C'est aussi un moment propice à la découverte de nombre de curiosités tout au long des sentiers empruntés. Le pique-nique du midi constitue également un bon moment à partager en toute convivialité.

Ce fut le cas du Dimanche 13 septembre, où nous nous sommes rendus à Bussières, via le col du Carcan.

Ce circuit magnifique de 25 kms avec 986 m de dénivelé, nous a offert des points de vue exceptionnels sur la vallée de la Saône, les monts du Beaujolais, les roches de Solutré et Vergisson, Tramayes, ...

**Pour toute demande de renseignement, vous pouvez joindre Bernard au 06 47 69 56 84 et Salvatore au 07 50 30 95 77. Pour la marche nordique, Jean Claude est à votre disposition au 06 83 84 20 09.**

# PILATES

**LE PRINCIPE DE LA MÉTHODE PILATES EST UNE APPROCHE GLOBALE DU CORPS DESTINÉE À DÉVELOPPER LE CORPS DE FAÇON HARMONIEUSE.**

- **On s'assouplit !** Grâce aux exercices, les muscles s'allongent et l'on gagne en souplesse ;
- **On se muscle !** Avec une mention spéciale pour les abdominaux qui sont travaillés en profondeur ;
- **On se redresse !** Les exercices aident à repositionner l'alignement de la colonne vertébrale et à l'assouplir ;
- **On se détend !** Le Pilates permet de travailler sa respiration et se détendre.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Brigitte au 06 75 80 68 88 ou Eliane au 06 32 25 82 14.**

# MÉDITATION

**CETTE NOUVELLE ACTIVITÉ AU FOYER RURAL EST TRÈS BÉNÉFIQUE EN CES TEMPS DIFFICILES.**

Les séances sont passées sans difficulté de présentielles à des rendez-vous hebdomadaires via skype. La voix douce de Marie-Laure Manigand, animatrice expérimentée, continue à emmener les participants à l'apaisement en explorant leur vie intérieure.

**La méditation est une rencontre avec soi-même.**

Via un apaisement physique, émotionnel et mental, elle amène une liberté intérieure face aux exigences du quotidien et favorise un déploiement de notre potentiel.

A travers divers exercices de respiration, d'attention et de sensorisation, guidés par les mots, notre identité profonde se révèle peu à peu.

La méditation s'adresse à toutes et tous sans aucun prérequis, si ce n'est la curiosité....

Si vous êtes tentés, si vous en ressentez le besoin, il est encore tout à fait possible rejoindre le groupe. **N'hésitez pas à contacter Evelyne pour toute demande de renseignement au 06 15 86 58 76.**

# GUITARE !

### LA GUITARE C'EST MAGIQUE !

Qui n'a pas, une fois dans sa vie, imité son guitariste préféré devant la glace ou encore bougé les doigts durant un concert ? Même sans connaître parfaitement son solfège, la guitare permet d'obtenir des résultats rapides. De plus, comme tous les instruments de musique, elle vous permet d'exprimer pleinement votre créativité. Mais ce n'est pas tout : la guitare améliore également la coordination et développe la patience et la discipline.

**Laissez-vous tenter et rejoignez-nous. Pour tout renseignement, merci de contacter Marie Paule au 03 85 37 12 47 ou Alain au 06 41 31 26 56.**

# À VOS PINCEAUX !

### LES ÉLÈVES, GUIDÉS PAR CHRISTIANE BONICEL, ONT INVESTI LA FERME JOUG DIEU LES JEUDIS APRÈS-MIDI.

Ils sont ainsi plus à l'aise avec leurs chevalets, pinceaux, toiles et crayons. Il est toujours agréable de voir ces belles couleurs donner naissance à de magnifiques tableaux (acrylique, aquarelle, dessin) qui forcent l'admiration.

**Il reste encore de la place, n'hésitez pas à contacter Claude au 06 74 68 30 66 et Alain au 06 41 31 26 56**. Nous vous donnons également rendez-vous fin juin pour l'exposition de toutes les œuvres réalisées durant l'année.

# LES AMIS DU CHÂTEAU

## WEEK-END RÉUSSI POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Pour la 5ème fois, bravant la morosité ambiante, l'association « les amis du château d'Estours » a décidé d'ouvrir le château au public les 19 et 20 septembre 2020.

Dans une ambiance festive et familiale, avec le respect des exigences sanitaires et une belle journée d'automne ensoleillée, ce sont plus de 300 visiteurs, qui ont pu y participer, grâce au travail de 17 bénévoles et le soutien de généreux donateurs.

Avec le thème « Sauvons les douves » ils ont pu découvrir le rôle de celles-ci. Elles ceinturent le château, témoignant de son origine défensive au moyen-âge, et présentant une richesse florale, arboricole et animale insoupçonnée.

Ces douves, qui sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques, nécessitent un entretien régulier. Elles sont alimentées par un bief de l'Arlois et sont envasées actuellement. L'association ambitionne de les remettre en état.

Les visiteurs ont pu également découvrir un mode de chasse et de pêche inédit : présentation sur l'eau d'une barque, désignée Arlequin, avec une canardière et un chasseur-mannequin en position, (mode de chasse interdit depuis 1951). Cette chasse était pratiquée sur la Saône à Arciat. On voyait également un carrelet exceptionnel de 3,60 m en action de pêche.

Toujours sur le thème de l'eau, des forgerons fabriquaient une ancre. Animant une machine ancestrale, des amateurs participaient à confectionner des cordages et des vanniers tissaient des nasses.

Les enfants ont pu admirer une dentelière au carreau, et se sont montrés attentifs aux expositions et aux jeux (à distance...) à leur intention. Le tout était accompagné de chants et musiques d'un groupe folklorique médiéval.

# CALENDRIER **DES MANIFESTATIONS**

## JANVIER

| | | | |
|---|---|---|---|
| L 04 | Vœux du Maire | Municipalité | Joug-Dieu |
| D 10 | Repas des Aînés de la commune | Municipalité & Amitiés Loisirs | Joug-Dieu |
| V 15 | Assemblée générale | Foyer Rural | Foyer Rural |
| S 16 / D 17 | Tournoi de foot en salle | JSC | Salle omnisports |
| S 23 | Concours de belote | Harmonie | |
| D 24 | Sortie neige | Foyer Rural | Foyer Rural |
| S 23 / D 24 | Tournoi de foot en salle | JSC | Salle omnisports |
| S 30 | Loto des pompiers | Amicale des Pompiers | Salle pressoir |

## FÉVRIER

| | | | |
|---|---|---|---|
| V 05 | Assemblée générale | L'Arloise | Joug-Dieu |
| S 06 / D 07 | Tournoi de doubles | Le Badminton Crêchois | Salle omnisports |
| L 08 | Don du sang | Donneurs de sang | Joug-Dieu |
| V 12/S 13/D 14 | Théâtre Mendiants d'amour | Foyer Rural | Foyer Rural |
| S 13 | Loto | Les Amis de la musique | |
| V 26 | Vente à emporter | Interclasse en 1 | Four à Chaux |
| S 27 | Carnaval | Sou des Ecoles | Foyer Rural |

## MARS

| | | | |
|---|---|---|---|
| S 06 | Loto | JSC | Joug-Dieu |
| S 13 | Vente de tripes | Pompiers | La Chapelle de Guinchay |
| S 13 / D 14 | Stage européen | Ju-jitsu / Selfdéfense ESDJJ | Salle omnisports |
| V 19 | 57 ème anniv. «Cessez-le-feu» | FNACA | Joug-Dieu |
| S 20 | Tournoi de Judo | Foyer Rural | Salle omnisports |
| S 20 | Challenge de la ville de Crêches | PAC | Four à Chaux |
| S 27 | Soirée Musciale | Foyer Rural | Foyer Rural |
| D 28 | Chasse aux œufs | Sou des Ecoles | Champ du Moulin |

## AVRIL

| | | | |
|---|---|---|---|
| S 03 | Challenge Ernest Pagnon 16 doub. 3 & 4 | Amicale Boule Crêchoise | Boulodrome |
| M 07 | Don du sang | Donneurs de sang | La Chapelle de Guinchay |
| S 10 | Concert de Printemps | Harmonie | Joug-Dieu |
| D 18 | Randonnée pédestre | Foyer rural | |
| S 24 | Tour de Saône-Et-Loire | Cyclisme | Four à Chaux |

## MAI

| | | | |
|---|---|---|---|
| S 01 | Vente à emporter | Interclasse en 1 | Joud-Dieu |
| S 08 | Tournoi jeunes | JSC | Crêches |
| S 08 | Armistice 1945 & Souvenir des déportés | | |
| S 08 / D 09 | Qualification des coupes d'Europe | Amis de l'école de musique | Joug-Dieu |
| S 15 | Challenge Genêt | Amicale Boule Crêchoise | Boulodrome Joug-Dieu |
| D 16 | Randonnée pédestre | Foyer rural | |
| D 23 | Quadrathlon | PAC | Four à Chaux |

## JUIN

| | | | |
|---|---|---|---|
| M 02 | Don du sang | Donneurs de sang | Joug-Dieu |
| V 04 | Concert Harmonie | Harmonie | Cité Fleurie |
| D 06 | Vide-grenier | Classes en 1 | Four à Chaux |
| V 18 | Appel du 18 juin | | |
| V 18 | Théâtre enfants/ados | Foyer Rural | Foyer rural |
| S 19 | Gala de danse | Foyer Rural | Foyer rural |
| S 19 / D 20 | Expo peinture | Foyer Rural | Four à Chaux |
| S 19 / D 20 | Championnat Clubs | PAC | Four à Chaux |
| D 20 | Gala Baby Gym, Gym Enfants | Foyer Rural | Salle omnisports |
| V 25 / S 26 | Expo des écoles | Commission culturelle | Joug-Dieu |
| S 26 | Fête de la musique | Harmonie | Four à Chaux |
| S 26 | AG et journée fin de saison | JSC | Four à Chaux |
| S 26 / D 27 | Journée des moulins | Que la roue Tourne | Moulin d'Estours |

## JUILLET

| | | | |
|---|---|---|---|
| S 03 | Pétanque et concert | Les amis de la musique | Four à Chaux |
| D 04 | Championnat Clubs | PAC | Four à Chaux |
| Me 14 | Fête Nationale | | |
| S 31 | Prix de la ville de Crêches | Amicale Boule Crêchoise | Boulodrome |

## AOÛT

| | | | |
|---|---|---|---|
| D 01 | But d'Honneur | PAC | Four à Chaux |
| S 14 | Fête au camping - Bal - Feu d'artifice | Municipalité et Crêches Animations | Camping |
| L 23 | Don du sang | Donneurs de sang | Varennes-lès-Mâcon |

## SEPTEMBRE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Me 01 | Inscriptions activités | Foyer Rural | Foyer rural |
| S 04 | Inscriptions activités | Foyer Rural | Foyer rural |
| D 05 | Championnat Clubs | PAC | Four à Chaux |
| S 11 / D 12 | Tournoi foot féminin | JSC | Stade |
| D 12 | Randonnée pédestre en montagne | Foyer Rural | |
| Me 22 | Don du sang | Donneurs de sang | La Chapelle de Guinchay |
| V 24 | Assemblée générale | Sou des Ecoles | Arlois |
| S 18 | Concours carnassiers | L'Arloise | Crêches |
| S 18 / D 19 | Journées européennes du patrimoine (brocante) | Les Amis du Château d'Estours | Château d'Estours |
| D 26 | Conscrits | Classe en 1 | Joug-Dieu |

## OCTOBRE

| | | | |
|---|---|---|---|
| V 01 | Soirée Cochonailles | Employés Communaux | Joug-Dieu |
| V 01 | Assemblée générale | Amicale Boule Crêchoise | Arlois |
| S 09 | Soirée Moules-frites | Sou des Ecoles | Joug-Dieu |
| L 11 | Calendrier des Associations | Mairie | Mairie |
| V 15 | AG Harmonie | Harmonie | Local Harmonie |
| S 16 | Soirée musicale | Foyer Rural | Foyer Rural |
| S 16/ D 17 | Stage national Ju-Jitsu | Ecole de self-défense | Salle omnisports |
| M 20 | Don du sang | Donneurs de sang | Chânes |
| S 23 | Assemblée générale et 54e anniversaire | FNACA | Joug-Dieu |
| D 24 | Choucroute à emporter | ADMR | Crêches |

## NOVEMBRE

| | | | |
|---|---|---|---|
| V 05 | Assemblée générale | PAC | Arlois |
| S 06 | Vente à emporter | JSC | Stade |
| D 07 | Saucisson au gêne | Harmonie | Four à Chaux |
| J 11 | Bourse aux jouets | inter-Classes en 0 | Joug-Dieu |
| J 11 | Armistice | | |
| V 12/S 13/D 14 | Théâtre adultes | Foyer Rural | Foyer rural |
| S 20 | Banquet de la Ste Cécile | Harmonie | Foyer rural |
| S 27 | Assemblée générale (cyclisme) | Comité Cycliste | Arlois |
| S 27 | Concert Harmonie | Harmonie | Joug-Dieu |

## DÉCEMBRE

| | | | |
|---|---|---|---|
| V 03 | Assemblée générale | Foyer Rural | Foyer rural |
| S 04 | Vente de sapins sur commande | Sou des Ecoles | Ecole |
| D 05 | Repas dansant | Amitiés Loisirs | Joug-Dieu |
| Me 08 | Huîtres | Classe en 2 | Joug-Dieu |
| S 11 | Arbre de Noël | Amicale du personnel | Joug-Dieu |
| Ma 14 | Goûter Noël | Amitiés Loisirs | Joug-Dieu |
| Me 15 | Don du sang | Donneurs de sang | Romaneche-Thorins |
| V 17 | Concert des élèves | Bal des Temps | Foyer rural |
| D 19 | Marché de Noël | Crêches Animations | Joug-Dieu |
| M 21 | Vente d'huîtres et produits de la mer | JSC | Stade |
| J 23 | Vente d'huîtres et autres produits de la mer | Amicale des Pompiers | La Chapelle de Guinchay |

## JANVIER 2022

| | | | |
|---|---|---|---|
| L 10 | Voeux du Maire | Municipalité | Joug-Dieu |
| D 16 | Repas des Aînés de la commune | Municipalité & Amitiés Loisirs | Joug-Dieu |

# NOUVEAUX **EMPLOYÉS**

**Sébastien BOURDAUDHUI**

Il a rejoint l'équipe des services techniques, en qualité d'Agent Technique Territorial, depuis le 1er octobre 2020. Auparavant, il travaillait pour la commune de Villefranche sur Saône.

**Valérie RENAUD**

Après une longue et brillante carrière dans le secteur de la grande distribution, Valérie a décidé de « changer de vie »... Lors de la crise sanitaire, Valérie a effectué plusieurs mois de bénévolat à la Cité Fleurie. Elle a désormais intégré l'effectif de la commune depuis le 2 novembre 2020 en qualité de Responsable de la Résidence Autonomie.

**NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE !!**

# CHANGEMENTS **ET NOUVEAUTÉS**

**TAXI « PLEINE VIE »**
devient Taxi PENET

**FLORIAN SCHWOB, OSTÉOPATHE**
Nouveau collaborateur de Lucia Pereira

**DR ARMENGAUD-BENAT ALINE**
Aline Médecin généraliste

**FOREST-SIBELLAS NATHALIE**
Psychologue Clinicienne

# SERVICE PETITE ENFANCE

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

## LE SERVICE PETITE ENFANCE DE MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

**Il est l'interlocuteur des familles résidant sur son territoire en ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.** C'est à la direction du service petite enfance que sont enregistrées les pré-inscriptions pour tout accueil régulier en établissement d'accueil de jeunes enfants. Les demandes d'accueil occasionnel se réalisent directement auprès des directrices des établissements.

## LE RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

**Le RAM communautaire est un lieu d'information neutre et un service gratuit mis à disposition des familles et des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s**
En lien avec le Conseil Départemental, il remet aux parents la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, il facilite la mise en relation et les rapports entre parents employeurs et les assistant(e)s maternel(le)s.

Le RAM n'est pas une structure d'accueil petite enfance.

3 antennes RAM :

- **Direction et bureau de Mâcon** : 67 esplanade du Breuil - 71000 Mâcon
  Tél. 03 85 35 25 01 ou 03 85 35 25 09
- **Bureau de Crêches-sur-Saône** : 18 rue de l'Eglise - 71680 Crêches-sur-Saône
  Tél. 03 85 36 55 61
- **Bureau de La Chapelle-de-Guinchay** : 6 place de l'Eglise - 71570 La Chapelle-de-Guinchay - Tél. 07 85 81 12 58
- E-mail unique : ram@mb-agglo.com

## LE LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS (LAEP)

**Le LAEP « Bulle d'oxygène » est un lieu de rencontre et de parole pour les tout-petits et leurs parents.** Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents...) ainsi qu'aux futurs parents. L'accueil est libre, sans inscription et gratuit. La confidentialité et l'anonymat sont respectés.

Le LAEP n'est pas une structure d'accueil petite enfance.
Il se situe 4 place de l'Eglise – 71570 La Chapelle-de-Guinchay.

# GESTION DES DÉCHETS

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

**GESTION DES DÉCHETS : QUELQUES REPÈRES PRATIQUES. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS SONT ASSURÉS PAR LES SERVICES DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION.**

## LES ORDURES MÉNAGÈRES :

La collecte est effectuée deux fois par semaine, le lundi et le jeudi. Les déchets doivent être déposés en sacs bien fermés dans des bacs normés (XP H96-114), en vente à la direction des déchets de MBA et dans les commerces de bricolage.

Renseignements : 03 85 38 44 39.
envrionnement@mb-aglo.com

### MODIFICATION DES DATES DE COLLECTE

| COLLECTE INITIALE | COLLECTE REPORTÉE |
|---|---|
| Lundi 05/04/21 | Samedi 03/04/21 |
| Jeudi 13/05/21 | Mercredi 12/05/21 |
| Jeudi 11/11/21 | Mercredi 10/11/21 |

## LES DÉCHÈTERIES :

Les déchèteries les plus proches :

- Déchèterie de Vinzelles : ouverture le lundi, mercredi, et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Déchèterie de Romanèche-Thorins : ouverture le lundi et le samedi de 8h à 12h, et le vendredi de 14h à 17h30.

Vous avez néanmoins accès à toutes les déchèteries du territoire.
Pour s'inscrire en déchèterie, rendez-vous sur mb-agglo.com :

- Téléchargez, complétez et renvoyez la plaquette d'inscription ;
- Inscrivez-vous directement en ligne.

Des plaquettes d'inscription sont également disponibles en déchèterie. Demandez-les au gardien.

## LE TRI :

Le verre (pot, bouteille et bocaux uniquement), les emballages et les papiers cartons ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Ils sont valorisables. Vous pouvez les déposer dans l'un des 7 points d'apport volontaire mis à votre disposition sur la commune, en respectant les consignes :

- Route du Port d'Arciat (au camping)
- Route de Dracé (au niveau des terrains de tennis)
- Rue des Martollets
- Rue d'Estours
- Rue de la Bergerie
- Rue de la Gare
- Rue de Savys

# GRAND CYCLE DE L'EAU

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

**DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020, MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION GÈRE TOUTES LES COMPÉTENCES EN LIEN AVEC L'EAU.**

Depuis la production d'eau potable, et sa distribution, jusqu'à la collecte des eaux de pluie, des eaux usées, leur stockage et traitement, en intégrant également la prévention des risques d'inondation et la préservation des milieux aquatiques.

MBA peut ainsi intervenir directement ou par délégation à tous les niveaux du cycle de l'eau et mieux maitriser sa qualité et l'impact de sa gestion sur l'environnement.

## EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT

MBA assure la gestion en direct

- **du champ captant et l'usine de production du Nord de Mâcon** (10 000 m³/jour d'eau potable en moyenne) ;
- **du réseau de distribution de la Ville de Mâcon et des communes avoisinantes.**

Elle assure également la gestion indirectement du réseau de distribution du reste du territoire grâce à l'adhésion aux syndicats Nord Mâcon, Haut Mâconnais, Petite Grosne et Mâconnais Beaujolais, ainsi que la gestion directe de 31 systèmes d'assainissement.

## QU'EST CE QUE LA GEMAPI ?

MBA exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018.

Gérer les cours d'eau à l'échelle intercommunale, permet une vision plus globale du maillage des cours d'eau en intégrant à l'aménagement du territoire, la prévention du risque inondation et la préservation des milieux aquatiques.

Chaque propriétaire riverain contribue, à son échelle à la préservation des milieux aquatiques. En effet, en habitant à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau, il est rendu responsable de l'entretien régulier des berges dont il est propriétaire. Il doit effectuer l'élagage et le débroussaillage sélectif des rives, retirer les divers déchets et débris, flottants ou non, pouvant gêner l'écoulement naturel de l'eau.

En contrepartie, il peut prélever de l'eau pour ses besoins domestiques et privés (abreuvage des animaux, arrosage du jardin, ...) à condition de préserver un débit minimum pour l'équilibre du cours d'eau.

Attention : certaines interventions dans ou aux abords du cours d'eau sont soumises à déclaration ou autorisation auprès de la Police de l'Eau.

Le service GEMAPI de MBA se tient à votre disposition pour toute demande.

En cas de problèmes relevant de la responsabilité de MBA contactez : Dominique Bouillot par mail à d.bouillot@mb-agglo.com ou par téléphone au 07 85 55 73 49.

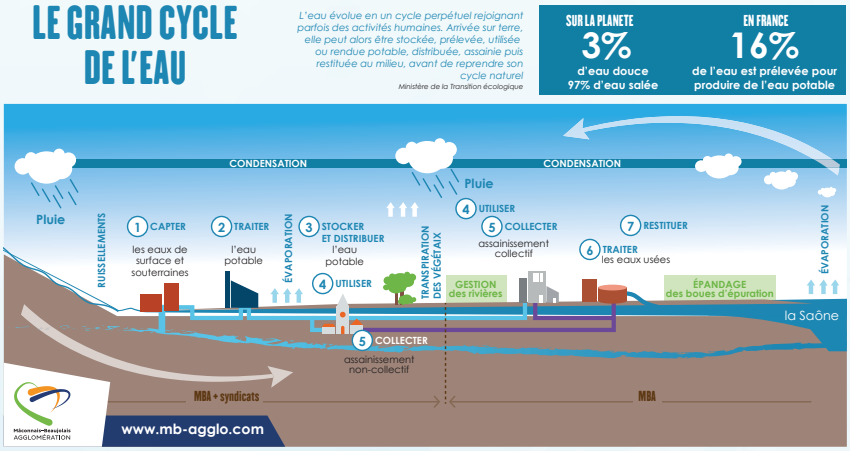

# OPPOSITION

Au nom de la liste « de l'Ambition pour Crêches » que j'ai eu l'honneur de conduire lors des dernières élections municipales à Crêches, je tiens à remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui ont soutenu notre projet.

Grâce à vous, nous sommes quatre élus à siéger au conseil municipal pour servir l'intérêt général et, au-delà, le bien commun. Pour des raisons de santé, Carine GRANGE a décidé de démissionner de cette assemblée délibérante et c'est Marie-Bénédicte LEBEGUE qui lui succède.

Nous remercions tous Carine pour son engagement, la qualité de son travail et lui souhaitons sincèrement un prompt rétablissement.

Chacun conviendra que le 1er tour des élections municipales, le 15 mars dernier, s'est déroulé dans des circonstances particulières. Le taux d'abstention s'est en effet élevé à 56,02 % à Crêches et la liste élue ne l'a été qu'avec seulement 28,86 % des inscrits.

Personne ne pouvait prévoir la crise sanitaire qui s'est invitée dans cette échéance électorale mais elle a sans aucun doute joué un rôle sans précédent et déterminant.

Désormais, nous sommes dans l'opposition mais une opposition active et constructive. Nous ne manquons pas d'être force de proposition tout en veillant à ne jamais être exclus des débats. Notre investissement est total et nous sommes présents dans 19 commissions sur 21 existantes.

Respectueux et sereins nous souhaitons honorer les valeurs que nous avons toujours défendues : la communication, la transparence et la démocratie, c'est pour cela que nous vous adresserons ce début d'année un journal de l'opposition.

Annick GUYON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Rémy BESSON et moi-même restons à votre écoute et vous souhaitons bonheur, santé, réussite et amour pour cette nouvelle année 2021 qui commence.

Alain HOUDINET

# mariages

## 2020

LANDREAU Damien, Pierre, Gilles et
BACCONNIER Louise, Marie, le 11 juillet

MARMORET Nelson, Philippe, Robert et
BERNARD Jessy, Sandy, le 25 juillet

RAMET Guillaume et
MOREIRA Nicolas, le 15 août

MARGANI-VUIGLIO Maxence et
DUBOIS Laura, Valérie, le 7 septembre

GONCALVES Edson, Philippe et
GONCALVES Emilie, le 12 septembre

FRANÇAIS Kévin, Marcel, Antoine et
DUMONT Marjolaine, Estelle, le 12 septembre

PITHIOUD Loïc, Jean, François et
COUDURIER-CURVEUR Estelle, le 19 septembre

SABATINI Romain, Pierre, Marie et
JLIT Sophia, Rislène, le 19 septembre

FERREIRA LÚCIO Mário, José et
GONÇALVÈS Filomena, Maria, le 12 décembre

# naissances

## 2020

THÉVENET Antonin, Nino, né le 6 juillet
GINDRE STAROSTA Noé, Jean, né le 8 juillet
MERIC Meryem, Ikra, née le 9 juillet
GOUTTENOIRE Yaëlle, Mariline, Nathalie, née le 23 juillet
KRUPA Louis, né le 23 juillet
ANTONOPOULOS Iris, née le 24 août
LU Elsy, Manoa, Pearl, née le 14 septembre
LU Shannon, Ambre, Mia, née le 14 septembre
EL-HROMMA Salim, né le 5 octobre
FLORIMOND Thaïs, née le 9 novembre
PÉREZ MONTES Sofia, née le 18 novembre
BRUNET Maxime, Théo, Ayden, né le 19 novembre
DUPERRAY MAURICE Soan, né le 3 décembre
BONNETAIN RUDE Thérèse, Colette, Denise, née le 7 décembre
BRISACQUE Emma, née le 14 décembre

# décès

## 2019

MARTINS MALHEIRO
Joaquim, Carlos,
décédé le 16 décembre

## 2020

LANDRY Albert, Marie,
décédé le 1er juillet

ACHOURI Yehya,
décédé le 5 juillet

FERRET Jean,
Raymond, Claude,
décédé le 18 juillet

DUCROUX Raymonde,
Lucienne née DEROUET,
décédée le 27 juillet

POULET Jacqueline
née ESPEISSE,
décédée le 10 août

SERRET Josette
née CRUZILLE,
décédée le 16 août

COCOGNE Danielle, Simone,
née PÉROT,
décédée le 29 septembre

ROBERT Ludovic, Frédéric,
décédé le 17 octobre

ZOUAOUI Choukri,
décédé le 18 octobre

FLORIN Patrick,
André, Hélène,
décédé le 24 octobre

RUIZ Sauveur, Raymond,
décédé le 2 novembre

SEGUIN Marie-Louise,
née MORIN,
décédée le 10 novembre

RENARD Paul,
décédé le 14 novembre

BOUAKEUR Melaz
née MOUHLI Melaz,
décédé le 21 novembre

TURETTA Daniel,
décédé le 25 novembre

CHIZALLET Anne, Marie,
Denise
née DEROCHE,
décédée le 2 décembre

# SANTÉ URGENCE

| | |
|---|---|
| **Centre anti-poison de Lyon** | 04 72 11 69 11 |
| **Pompiers de Crêches (administratif)** | 03 85 37 47 47 |
| **Pompiers CTA (demande secours)** | 18 |
| **S.A.M.U** | 15 |
| **Gendarmerie** | 17 |
| **Dépannage EDF** | 0 810 333 071 |
| **Dépannage GDF** | 0 810 433 071 |
| **SUEZ (eau)** | 0 810 826 826 |

## Médecins

| | |
|---|---|
| **Docteurs Brest, Extier, Tissier, Genin-Chrétien** | 03 85 36 59 10 |
| **Docteur Delbet** | 03 85 23 86 00 |
| **Dr. Armengaud-Benat** | 06 11 33 19 18 |

## Pharmacies

| | |
|---|---|
| **C. Cartier** | 03 85 37 12 23 |
| **Delys - Roudinet** | 03 85 36 53 93 |

## Laboratoire d'analyses médicales medilabs

03 85 36 59 15

## Infirmier(e)s

| | |
|---|---|
| **A. Jeannelle** | 06 59 73 78 30 |
| **G. Broise** | 03 85 36 32 72 |
| **S. Cognard - F. Pariset** | 06 80 26 41 17 |
| **N. Burtin – V. Guillotin E. Perraut et C. Leca** | 06 45 84 61 94 |

## Sage femme

| | |
|---|---|
| **S. Viallon-Macquart** | 06 18 53 89 28 |
| | 03 85 30 58 02 |

## Dentistes

| | |
|---|---|
| **Dr L. et I. Taviot** | 03 85 37 12 86 |

## Orthophonistes

| | |
|---|---|
| **C. Chardon** | 03 85 37 12 38 |
| **J. De Trogoff** | 06 68 56 83 61 |

## Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

03 85 37 46 31

## Ostéopathes

| | |
|---|---|
| **L. Pereira - F. Schwob** | 03 85 37 13 43 |

## Podologue

| | |
|---|---|
| **F. Redoutey** | 03 85 36 56 19 |

## Musicothérapeute

| | |
|---|---|
| **S. Guérin** | 03 85 37 46 49 |
| | 06 81 17 54 24 |

## Orthoptiste

| | |
|---|---|
| **A-C. Vautrin-Borrel** | 07 77 93 88 87 |

## Psychothérapeutes

| | |
|---|---|
| **A. Trolle** | 06 62 85 13 77 |
| **L. Menegon** | 06 78 43 80 86 |

## Psychologue - clinicienne

| | |
|---|---|
| **M. Bouchard** | 06 60 63 39 47 |
| **N. Forest-Sibellas** | 06 25 07 82 72 |

## Psychologue - Neuropsychologue enfants et adolescents

| | |
|---|---|
| **L. Gaguin** | 06 62 78 54 93 |

## Diététiciennes - Nutritionnistes

| | |
|---|---|
| **F. Bidaut** | 06 18 40 44 95 |
| **N. Vanden-Bulke Viennot** | 06 85 12 72 40 |

## Masseurs - Kinésithérapeutes

| | |
|---|---|
| **V. Benoît-Granger** | 03 85 37 15 61 |
| **P. Milhiet L. Borgeot F. Guyon** | 03 85 37 13 38 |

## Sophrologue

| | |
|---|---|
| **M. Ravaud** | 06 20 31 34 70 |

## Sophrologue Relaxologue

| | |
|---|---|
| **S. Liverneaux** | 07 85 39 87 11 |

## Thérapeute Psychosomaticien

| | |
|---|---|
| **E. Mingret** | 06 82 23 10 84 |

## Thérapie comportementale et cognitive

| | |
|---|---|
| **A. Guilloux Berthet** | 06 89 29 74 28 |

## Vétérinaire

| | |
|---|---|
| **F. Miguet** | 03 85 23 95 95 |

## Ambulances

| | |
|---|---|
| **Mâcon sud** | 03 85 35 66 50 |
| **Mâconnaises** | 03 85 34 34 37 |

## Appels gratuits et anonymes :

| | |
|---|---|
| **Sida info service 24h/24 – 7jrs/7** | 0 800 840 800 |
| **Drogue info service** | 0 800 231 313 |
| **Allo enfance maltraitée** | 119 |
| **Enfance et partage** | 0 800 05 13 34 |
| **Fil santé jeunes** | 3234 |
| **SOS radicalisation** | 0 800 005 696 |
| **Stop violences femmes** | 39 19 |

# SERVICES

## Mairie
**Du lundi au jeudi**
**de 8 h à 12 h, et de 13 h à 17 h** 03 85 36 57 90
**Le vendredi**
**de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30** Fax : 03 85 36 57 91
**Le samedi**
**de 9 h à 11 h 30.**

mairie@creches-sur-saone.com
www.creches-sur-saone.com

## Bureau de poste 03 85 23 01 54

## Déchetterie à Vinzelles 06 85 66 08 12
**Ouverture :**
**lundi - mercredi - vendredi**
**de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h**
**Le samedi de 8 h à 12 h 30 et de 13h 30 à 17 h**

## Assistante sociale 03 85 21 65 17
**Permanence le mardi matin** 03 85 21 65 00
**Résidence autonomie (Cité Fleurie)**
**Prendre RDV au préalable**
**au Centre Médico Social**

## Conciliateur de justice
**M. Lagresle** (sur rendez-vous) 06 34 75 08 83

## ADMR **(Téléphone-Fax)** 03 85 36 52 07

## Cure **(La Chapelle de Guinchay)** 03 85 36 72 03

## Taxis
**Penet** 06 13 95 22 97
ou 03 85 23 06 99
**T. Hugel** 06 68 15 27 67
**Taxi Gilles** 06 80 61 01 24

## Transport de personnes
**JP. Penet** 03 85 23 01 73
06 73 42 81 60

## Foyer rural 03 85 36 53 90

## Ferme Joug Dieu 03 85 36 54 91

## Résidence autonomie
**« La Cité Fleurie »** 03 85 36 53 72

## Écoles - enfants
**École de musique** 03 85 36 52 83
**École primaire** 03 85 37 10 03
**Garderie périscolaire** 03 85 37 40 22
**Maison Multi Accueil** 03 85 37 16 65
**Relais assistantes maternelles** 03 85 36 55 61
**Restaurant scolaire** 03 85 37 11 09
**Bibliothèque** 03 85 37 48 52


## Directeur de rédaction
Roger Thevenot

## Design graphique
Agence Popandsly
83 rue André Derain 71000 Mâcon
contact@popandsly.com

## Crédits photographiques
Mairie de Crêches /
Freepik / Shutterstock

## Équipe de rédaction
Catherine Patuel / Coralie Lutaud /
Anthony Marasco / Céline Carreiro /
Crystelle Chanaud /
Marie Benedicte Lebègue

## Bureaux
Place de la Mairie
71680 Crêches sur Saône
Tél 03 85 36 57 90
Fax 03 85 36 57 91


Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

MEILLEURS VOEUX
ET BONNE
*Année*
à tous

CRÊCHES
& VOUS